

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	Produit de taux à rendement fixe (sous forme de titre de créance) de 2 ans et 1 mois
Identificateur du produit	ISIN: XS2708211540 Valoren: 130371501
Initiateur du produit	The Goldman Sachs Group, Inc. (l'« Émetteur ») (visitez http://www.gspriips.eu ou appelez le +442070510419 pour de plus amples informations)
Autorité compétente	Non applicable
Date du document	9 octobre 2026 à 1:23:55, heure locale à Zurich

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type	Le produit est un titre de créance de droit de l'Etat de New York. Ce produit génère des intérêts. Les obligations de paiement de l'initiateur du produit ne sont garanties par aucune entité.
Durée	Le produit a une échéance fixe et sera échu le 27 novembre 2028.
Objectifs	Le produit est conçu pour fournir (1) un rendement sous forme de paiements d'intérêts à taux fixe et (2) le remboursement du montant nominal du produit à la date d'échéance. Chaque titre de créance a une valeur nominale de 1 000 EUR. Le prix d'émission est fixé à 100,00 % de la valeur nominale.. Le produit n'est pas coté en bourse. La date d'émission est le 27 novembre 2023. Intérêts: À chaque date de paiement des intérêts vous recevrez un paiement des intérêts calculés en multipliant 1 000 EUR par le taux d'intérêts applicable puis en appliquant la méthode de décompte des jours pour ajuster ce montant en fonction de la durée de la période d'intérêts. Chaque période d'intérêts débute à la date de départ de la période d'intérêts applicable (inclusive), et termine à la date de fin de la période d'intérêts applicable (exclue). Les dates de paiement d'intérêts sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Date de début de période	Date de fin de période	Date de paiement des intérêts	Taux d'intérêts
27 novembre 2023	27 novembre 2024	27 novembre 2024	3,92 % p.a.
27 novembre 2024	27 novembre 2025	27 novembre 2025	3,92 % p.a.
27 novembre 2025	27 novembre 2026	27 novembre 2026	3,92 % p.a.
27 novembre 2026	27 novembre 2027	29 novembre 2027	3,92 % p.a.
27 novembre 2027	27 novembre 2028	27 novembre 2028	3,92 % p.a.

Remboursement à l'échéance: Le 27 novembre 2028, vous recevrez 1 000 EUR pour chaque titre de créance que vous détenez.

Les conditions relatives au produit prévoient également que si certains événements exceptionnels surviennent, (1) des adaptations peuvent être apportées au produit et/ou (2) l'émetteur du produit peut résilier le produit de façon anticipée. Ces événements sont spécifiés dans les conditions relatives au produit et concernent principalement le produit et l'initiateur du produit. Le rendement (le cas échéant) que vous recevrez lors d'une telle résiliation anticipée est susceptible d'être différent du rendement dans les scénarios décrits ci-dessus et peut être inférieur au montant que vous avez investi.

Investisseurs de détail visés	Le produit est destiné à être offert aux investisseurs de détail qui: - ont des connaissances de bases et/ou des expériences d'investissement dans des produits similaires fournissant une exposition similaire sur le marché et qui ont la capacité de comprendre le produit et ses risques et avantages éventuels; - recherchent un revenu, et ont un horizon d'investissement qui correspond à la période de détention recommandée précisée ci-dessous; - acceptent le risque que l'émetteur puisse ne pas payer ou exécuter ses obligations au titre du produit, mais ne peuvent sinon supporter aucune perte de leur investissement; et - sont prêts à accepter un niveau de risque pour obtenir des rendements potentiels conforme à l'indicateur synthétique de risque présenté ci-dessous.
-------------------------------	--

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?



Risque le plus élevé



Période de détention recommandée:	2 ans et 1 mois		
Exemple d'investissement:	10 000,00 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an		Si vous sortez après 2 ans et 1 mois (Période de détention recommandée)
Minimum	11 176 EUR. Le rendement n'est garanti que si vous détenez le produit jusqu'à l'échéance. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 382 EUR 3,8 %	11 176 EUR 5,3 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 513 EUR 5,1 %	11 176 EUR 5,3 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 541 EUR 5,4 %	11 176 EUR 5,3 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 570 EUR 5,7 %	11 176 EUR 5,3 %

DocHub DocID: 507e4dcb-4d11-433a-a9a2-0693c7ca6b30

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10 000,00 EUR sont investis

	<i>Si vous sortez après 1 an</i>	<i>Si vous sortez après 2 ans et 1 mois</i>
Coûts totaux	329 EUR	200 EUR
Incidence des coûts annuels*	3,3 %	1,0 % chaque année

*Ceci montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, ceci montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,3 % avant déduction des coûts et de 5,3 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,0 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	200 EUR
Coûts de sortie	1,3 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous recevrez et seront dus seulement si vous sortez avant échéance. Si vous détenez le produit jusqu'à l'échéance, aucun coût de sortie ne sera dû.	129 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 2 ans et 1 mois

La période de détention recommandée pour le produit est de 2 ans et 1 mois car le produit est conçu pour être conservé jusqu'à l'échéance; il est toutefois possible que le produit soit résilié avant sa date d'échéance finale en cas d'un événement extraordinaire. Vous n'avez aucun droit contractuel de résilier le produit avant l'échéance.

L'initiateur n'est pas tenu de constituer un marché secondaire du produit, mais peut choisir de racheter le produit avant l'échéance au cas par cas. Dans de telles circonstances, le prix indiqué reflètera un écart acheteur-vendeur et tous les coûts associés au retrait des arrangements de couverture de l'initiateur liés au produit. En outre, la personne qui vous a vendu le produit peut vous facturer des frais de courtage si vous vendez le produit.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte concernant la personne vous conseillant ou commercialisant le produit (notamment votre intermédiaire) peut être déposée directement auprès de cette personne. Toute plainte concernant le produit et/ou la conduite de l'initiateur du produit peut être déposée conformément aux mesures énoncées sur <http://www.gspriips.eu>. Les plaintes peuvent aussi être adressées par écrit à Goldman Sachs International, PRIIP KID - Compliance Securities, Plumtree Court, 25 Shoe Lane, London, EC4A 4AU, United Kingdom ou peuvent être envoyées par email à gs-eq-priip-kid-compliance@gs.com.

Autres informations pertinentes

Toute documentation supplémentaire relative au produit, en particulier la documentation du programme d'émission, tous suppléments à celui-ci et les termes du produit sont disponibles gratuitement, sur demande, auprès de l'initiateur du produit. Lorsque le produit est émis conformément au règlement Prospectus de l'UE (règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié), ou aux *Public Offers and Admissions to Trading Regulations 2024* et aux règles qui en découlent, le cas échéant, cette documentation est également disponible comme décrit sur <http://www.gspriips.eu>.